



DECISION DE LA PRESIDENTE N° DEC_012022

Objet : *Décision budgétaire modificative portant virement de crédits pour dépenses imprévues (chapitre 022) sur le budget principal*

La Présidente,

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT) et notamment, ses articles L 2322-1 et L 2322-2 ;

Vu la délibération DEL_02282022 du Comité Syndical du 17 mars 2022 portant vote du budget primitif du budget principal 2022 ;

Vu le montant de 58 000,00 € inscrits au chapitre 022 « Dépenses imprévues » en section de fonctionnement du budget principal ;

Vu l'insuffisance de crédits en section de fonctionnement concernant les autres charges de gestion courante (chapitre 65 – article 6518) ;

DECIDE

Article 1er - de procéder au virement de crédits tel que présenté ci-après depuis le chapitre 022 « dépenses imprévues » en section de fonctionnement du budget principal du Syndicat au titre de l'année 2022 :

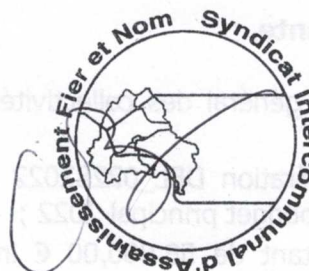
Désignation	Dépenses ⁽¹⁾		Recettes ⁽¹⁾	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-022 : Dépenses imprévues (exploitation)	1 200,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 022 : Dépenses imprévues (exploitation)	1 200,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-6518 : Autres redevances pour concessions, brevets, licences, procédés	0,00 €	1 200,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 65 : Autres charges de gestion courante	0,00 €	1 200,00 €	0,00 €	0,00 €
Total FONCTIONNEMENT	1 200,00 €	1 200,00 €	0,00 €	0,00 €
Total Général		0,00 €		0,00 €

Article 2 - qu'il sera rendu compte de l'emploi de ce crédit de dépenses imprévues à la première réunion du Comité Syndical qui suit cette décision, conformément à l'article L 2322-2 du CGCT.

Article 3 – La présente décision figurera au registre des délibérations de la collectivité.

- A Monsieur le Préfet de la Haute-Savoie,
- A Monsieur le comptable de la collectivité.

La Présidente,
Claire BARRIN



- de sa télétransmission en Préfecture le 13/12/2022
- de sa publication sur le site internet du Syndicat le 13/12/2022

La Présidente,
Claire BARRIN

